



Centre de Formalités
des Entreprises

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES (CFE)

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

CONDITIONS POUR LA DISSOLUTION & LA RADIATION D'UNE ENTREPRISE PERSONNE MORALE (SOCIETE)

1ère étape

DISSOLUTION :

1. Procès-verbal de dissolution enregistré
2. Copie simple de carte identité ou du passeport du gérant ou dirigeant
3. Annonce légale sur la plateforme du CFE
4. Carte unique originale du CFE
5. Frais de dissolution : 2 000 FCFA

2ème étape

RADIATION

1. Procès-verbal de radiation en trois (3) exemplaires enregistrés à OTR
2. Copie simple de carte identité ou du passeport du gérant ou dirigeant
3. Copie de la certification de l'annonce légale faite sur le site web du CFE
4. Copie du RCCM de dissolution
5. Frais 2 000 francs CFA

RADIATION D'UNE ENTREPRISE PERSONNE PHYSIQUE (ENTREPRISE INDIVIDUELLE)

1. Demande (lettre) de radiation adressée au directeur du CFE
2. Copie simple de carte identité ou du passeport du promoteur de l'entreprise
3. Carte unique de création d'entreprise originale du CFE
4. Frais 2 000 francs CFA